



PREFET DE L'YONNE

SOUS-PREFECTURE DE SENS
Service de la réglementation et de la cohésion sociale

AFFAIRE SUIVIE PAR :
MME P CORNU
TEL : 03.86.83.95.36
pascale.cornu@yonne.gouv.fr

ARRETE SPSE-AGR-2015-0019
Fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour et le 2^{ème} tour des élections municipales complémentaires
dans la commune de BUSSY-LE-REPOS

Le préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.256 et R.126,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n°SPSE-AGR-2015-0007 du 16 janvier 2015 portant convocation des électeurs de la commune de BUSSY-LE-REPOS le 15 février (1^{er} tour) et le 22 février (2^{ème} tour) en vue des élections municipales complémentaires,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/MAP/2014/091 en date du 1^{er} décembre 2014, donnant délégation de signature à Monsieur Hervé DOUZEZ, sous-préfet de Sens ;

VU les candidatures enregistrées,

ARRETE :

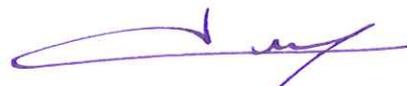
Article 1^{er}. – La liste des candidats en vue du 1^{er} et du 2^{ème} tour des élections municipales complémentaires dans la commune de BUSSY-LE-REPOS est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2. – la liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3. – Le sous-préfet de Sens et le maire par intérim de la commune de BUSSY-LE-REPOS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sens, le 29 janvier 2015

Le Sous-Préfet,


Hervé DOUZEZ

ANNEXE A L'ARRETE SPSE-AGR-2015-0019
du 29 janvier 2015

Fixant la liste des candidats pour le 1^{er} et 2^{ème} tour des élections municipales complémentaires dans la commune de BUSSY-LE-REPOS

Elections municipales complémentaires 15 février (1^{er} tour) et le 22 février (2^{ème} tour) 2015

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 1

- M. Laurent ALBERT
- M. François DENISE
- Mme Séverine MAZATEAU
- Mme Karine NINOTTA